

# La transition vers une économie à faibles émissions de carbone

---

## Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick

---

*Rapport d'étape 2020*



# Table des matières

## Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick 2017–2020

PAGE 1

### 01 Introduction

Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick

Rapport d'étape relatif aux changements climatiques du Nouveau-Brunswick

PAGE 3

### 02 Faits saillants de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques

Leadership du gouvernement provincial

Collaboration avec les collectivités des Premières Nations

Réductions des émissions de GES

Adaptation aux effets des changements climatiques

Possibilités économiques

Responsabilisation et présentation de rapports

Financement de la lutte contre les changements climatiques

PAGE 17

### 03 Dans les années à venir



**La transition vers une économie à faibles émissions de carbone  
Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick  
Rapport d'étape 2020**

Publié par :  
Ministère des Environnement et Gouvernements locaux

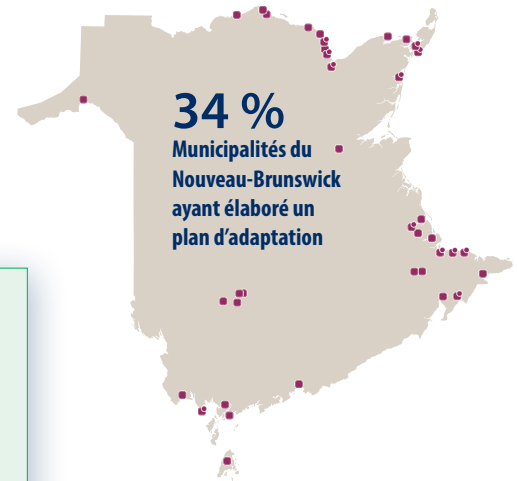
ISBN 978-1-4605-2712-2 (PDF: English)  
ISBN 978-1-4605-2713-9 (PDF: française)

# PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2017-2020

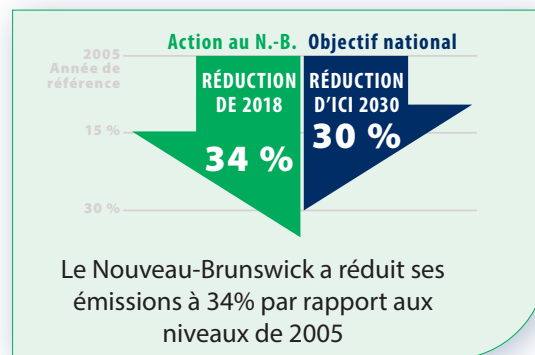
## Progress and status of measures



## Climate adaptation plans



## Greenhouse Gas Emissions in New Brunswick



## Key achievements



Mise en œuvre de la Loi sur les changements climatiques



Plus de 40 % des ventes d'électricités dans la province proviennent de sources renouvelables (énergie éolienne, solaire, hydro)



Création du comité permanent sur les changements climatiques et de l'intendance de l'environnement



Élimination de plus de 2 M\$ de coûts énergétiques dans les écoles et les hôpitaux



Système de tarification du carbone conçu au Nouveau-Brunswick pour protéger les consommateurs



Plus de 13 500 propriétaires domiciliaires, 1 000 entreprises, 100 projets industriels inscrits dans le cadre de 6 nouveaux programmes d'efficacité énergétique



Élaboration de plans d'adaptation pour toutes les villes et les municipalités côtières les plus à risque



Plus de 7,5 M\$ investis dans des initiatives de lutte contre les changements climatiques grâce au Fonds en fiducie pour l'environnement

## What we have observed



Augmentation du niveau de préparation aux répercussions des changements climatiques



Augmentation du nombre d'infrastructures résilientes aux changements climatiques et d'utilisation des infrastructures naturelles



Augmentation du nombre de stations de charge pour véhicules électriques



Augmentation du nombre de programmes d'efficacité énergétique



Augmentation du nombre de ressources d'éducation et de formation en matière de changements climatiques dans les écoles et en milieu de travail



Augmentation du nombre d'outils visant à contrer les changements climatiques et les risques pour la santé publique



Augmentation de la quantité d'énergie provenant de sources renouvelables



Diminution des émissions de GES totales



## INTRODUCTION

### LE PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En avril 2016, le Nouveau-Brunswick a fait la promesse d'améliorer son plan d'action sur les changements climatiques. C'est ainsi qu'a été créé le Comité spécial sur les changements climatiques. Ce comité multipartite de l'Assemblée législative a été chargé de consulter les Néo-Brunswickois sur la façon dont le gouvernement devrait aborder les possibilités et les difficultés liées aux changements climatiques et de présenter un rapport et des recommandations à l'Assemblée législative. Le Comité spécial a déposé son rapport et ses recommandations en octobre 2016.

Pour répondre aux recommandations présentées par le Comité spécial, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié un nouveau plan d'action complet en décembre 2016. [\*La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick\*](#) représente la riposte aux changements climatiques propre au Nouveau-Brunswick.

Ce plan d'action est l'un des plus détaillés du pays, comptant 118 mesures qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en favorisant la croissance économique et en renforçant les efforts d'adaptation aux effets des changements climatiques de la province. Il accorde une plus grande importance aux énergies renouvelables, établit une approche coordonnée à grande échelle pour favoriser l'efficacité énergétique des foyers et des entreprises et prévoit l'élimination graduelle du charbon pour la production d'électricité. Il met également l'accent sur des initiatives en matière d'information, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de planification de l'adaptation. Le plan d'action a servi de modèle pour la collaboration continue au sein du gouvernement et avec les intervenants externes et les Premières Nations.

Les actions relatives aux changements climatiques sont une responsabilité partagée. La réussite de la mise en œuvre du plan d'action provincial repose sur les mesures collaboratives et coordonnées des nombreux ministères, des intervenants externes et des Premières Nations. Le Secrétariat des changements climatiques, relevant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, est chargé de la coordination des interventions gouvernementales relatives aux changements climatiques et travaille avec d'autres ministères pour garantir la réussite de la mise en œuvre du plan d'action. Ensemble, le Secrétariat des changements climatiques et les ministères clés continueront de mettre en œuvre le plan d'action et présenteront des rapports annuels sur les progrès et les réussites.



# RAPPORT D'ÉTAPE RELATIF AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le tout premier plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick a été publié en 2007, suivi de plans renouvelés en 2014 et, plus récemment, en 2016.

Le Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick présente au public chaque année depuis 2008 un rapport d'étape sur les changements climatiques. Ce rapport d'étape s'inscrit dans la volonté de continuer à suivre les progrès réalisés dans la lutte contre les changements climatiques au Nouveau-Brunswick. Le présent rapport d'étape couvre la période de janvier 2017 à mars 2020.

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file dans l'adoption de mesures pour lutter contre les changements climatiques. Le plan d'action fait par ailleurs déjà ses preuves. Les éléments essentiels relatifs à chaque mesure sont présentés dans ce document. Cependant, la liste complète des 118 mesures, indiquant le ministère provincial responsable de chacune, leur état d'avancement et les progrès accomplis, figure dans le [Rapport d'étape 2020 du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick - Sommaire détaillé](#). Ce rapport contient également des données du Rapport d'inventaire national : Émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick. Celui-ci présente les dernières données disponibles sur les émissions annuelles de GES de la province. Les émissions annuelles du Nouveau-Brunswick sont ventilées par secteur, illustrant la tendance des émissions et le pourcentage de contribution de chaque secteur aux émissions de GES provinciales.

Le rapport suivra la même structure que *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, qui comprend sept sections : Leadership du gouvernement provincial; Collaboration avec les collectivités des Premières Nations; Réduction des émissions de GES; Adaptation aux effets des changements climatiques; Possibilités économiques; Responsabilisation et présentation de rapports; Financement de la lutte contre les changements climatiques.





# FAITS SAILLANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Bien que la lutte contre les changements climatiques soit une responsabilité partagée par tous les Néo-Brunswickois, il revient particulièrement au gouvernement provincial de donner l'exemple. En effet, le gouvernement provincial est au premier plan de la planification et de la mise en œuvre des mesures soulignées dans le plan d'action.

La présente section du plan d'action énonce le rôle du gouvernement provincial dans la direction du changement et du soutien des mesures nécessaires pour réussir à aborder les problèmes et les possibilités accompagnant les changements climatiques. Cette section du plan d'action englobe les mesures de 1 à 29 et les catégories suivantes : *Rôle du gouvernement provincial dans la direction du changement; Éducation et sensibilisation; Renforcement des capacités; Gouvernement neutre en carbone; Émissions de GES des bâtiments provinciaux; Émissions de GES du secteur des transports de la province; Approvisionnement à faible contenu de carbone; Collaboration et partenariats intergouvernementaux.*

### Les faits saillants du leadership du gouvernement provincial comprennent ce qui suit :

#### Le rôle du gouvernement provincial dans la direction du changement

- La *Loi sur les changements climatiques* a été proposée en décembre 2017 et proclamée au printemps 2018. Des modifications ont été apportées en mars 2020 pour permettre de réglementer les émissions de GES des grands émetteurs industriels. (Mesure 2)

#### Éducation et sensibilisation

- Les secteurs francophone et anglophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont collaboré activement pour intégrer les changements climatiques à l'éducation et fournir aux éducateurs de la province les outils nécessaires pour y arriver. Cela comprend la création de documents d'appui sur les changements climatiques, une plateforme de renseignements climatiques en ligne et un perfectionnement professionnel pour les éducateurs. De plus, le gouvernement provincial s'est fait le champion de la création d'un comité consultatif composé de jeunes invitant leurs pairs du Nouveau-Brunswick à encourager le leadership et l'adoption de mesures en matière de changements climatiques, et à épauler les éducateurs dans leurs efforts de sensibilisation et de littératie dans le domaine. (Mesure 9)



## Renforcement des capacités

- Le NBCC et le CCNB ont tous deux investi dans la formation en efficacité énergétique, en gestion énergétique et en énergie non émettrice. Par exemple, le NBCC offre un programme de technologues des systèmes énergétiques axé sur les ressources renouvelables. Le CCNB offre également des cours centrés sur des techniques écologiques dans plusieurs de ses programmes. (Mesure 11)

## Gouvernement neutre en carbone

- Une étude préliminaire conclue en mars 2020 explore le sujet d'un gouvernement neutre en carbone. Elle définit une approche et un cadre globaux pour atteindre la neutralité en carbone d'ici 2030. (Mesure 13)

## Émissions de GES des bâtiments provinciaux

- Le gouvernement continue de faire preuve de leadership en tenant compte des changements climatiques dans la conception et la construction de nouvelles écoles selon le système de cotation LEED v4.1 du Conseil du bâtiment durable du Canada. L'école King Street Elementary de Miramichi est la première école certifiée *LEED BD+C: Schools v4 project* au Canada et la première à obtenir la certification *LEED v4* au Nouveau-Brunswick. (Mesure 16)



L'école King Street Elementary Photographie: Julian Parkinson

- Depuis avril 2017, les investissements des programmes d'efficacité énergétique (programme d'amélioration énergétique, d'énergie renouvelable, et programme d'éclairage du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) du gouvernement provincial ont contribué à une réduction des GES de 31 410 tonnes. (Mesure 17)
- Pendant la durée du processus d'évaluation, de nouveaux bâtiments financés par l'État ont été construits et ils sont dotés de systèmes de chauffage au gaz naturel ou aux granulés de bois plutôt qu'au mazout. Dans la mesure du possible pour les bâtiments existants, le gouvernement provincial a eu recours à des combustibles de remplacement à faible teneur en carbone ou installé des installations de chauffage autonomes au moment du renouvellement des équipements pour contrer la dépendance au mazout. Au cours des 24 derniers mois, 14 bâtiments ont été rénovés ou modernisés, contribuant à une réduction de 3 600 tonnes d'émissions de GES par an. (Mesure 19)

## Émissions de GES du secteur des transports de la province

- En 2017–2018, le gouvernement provincial s'est procuré deux autobus scolaires électriques. En 2018–2019, 11 voitures hybrides rechargeables se sont ajoutées au parc général de véhicules. En 2019–2020, le gouvernement a fait l'achat de 16 autobus scolaires au propane et de 74 autobus à essence, plutôt que des autobus au diesel, puisqu'ils sont plus écologiques. (Mesure 22)

## Approvisionnement à faible contenu de carbone

- Le gouvernement provincial a mené une étude préliminaire sur la question d'un approvisionnement écologique. Cette étude achevée en mars 2020 relève diverses approches en vue de la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement écologique à l'échelle gouvernementale. **(Mesure 23)**

## Collaboration et partenariats intergouvernementaux

- En novembre 2019, la séance d'automne de la Plénière d'adaptation de Ressources naturelles Canada (RNCa) a eu lieu au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une tribune nationale qui rassemble des groupes clés du Canada afin qu'ils collaborent sur les priorités en matière d'adaptation aux changements climatiques. La séance d'automne a permis au Nouveau-Brunswick de présenter et de mettre en évidence des initiatives d'adaptation locales. **(Mesure 28)**
- Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada unissent leurs efforts depuis 2019 afin d'appuyer trois projets dans le cadre du programme Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation de RNCa. Ces projets sont les suivants : 1) Créer du matériel éducatif sur les changements climatiques destinés aux ingénieurs; 2) Mettre sur pied une communauté de pratique relative aux infrastructures naturelles pour les planificateurs, les ingénieurs, les municipalités et les organisations non gouvernementales; 3) Offrir de la formation aux professionnels de la foresterie pour épauler les propriétaires de terres à bois dans la création de plans de gestion forestière adaptés aux changements climatiques. **(Mesure 29)**



## COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

La collaboration avec les collectivités des Premières Nations est primordiale, et le gouvernement provincial continuera de travailler avec elles pour relever le défi que posent les changements climatiques. Les mesures du plan d'action constituent un point de départ, établissant l'engagement du Nouveau-Brunswick à l'égard d'un dialogue continu et d'une coopération à long terme. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a pris part à des discussions avec des organisations des Premières Nations sur les changements climatiques en général et sur des mesures particulières du plan d'action qui sont d'intérêt particulier pour les collectivités. Ces discussions s'inscrivent dans les efforts constants pour tisser des liens et collaborer.

### Fait saillant de la collaboration avec les collectivités des Premières Nations

- Le gouvernement provincial poursuit le dialogue avec les représentants des Premières Nations pour déterminer la voie à suivre pour aborder les mesures prioritaires en matière de changements climatiques. (Mesure 30)



## RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GES

Le gouvernement provincial demeure un chef de file national dans la réduction des émissions des GES. En 2016, le gouvernement du Canada s’est engagé à réduire, d’ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre d’au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2005 en réponse à l’Accord de Paris de 2015. Le Nouveau-Brunswick a déjà réalisé des progrès importants au chapitre de la réduction des émissions, les ayant réduites de 34 % depuis 2005 (figure 1), et il est en voie d’aider le Canada à atteindre sa cible de 2030.

Le gouvernement provincial a fixé ses propres cibles d’émissions de GES, qui figurent dans la mesure 31 du plan d’action et qui ont été intégrées dans la *Loi sur les changements climatiques* en 2018. La mesure comprend des cibles pour 2020, 2030 et 2050 qui représentent des émissions totales de 14,8 Mt d’ici à 2020, de 10,7 Mt d’ici à 2030 et de 5 Mt d’ici à 2050 (figure 2). Selon les données les plus récentes d’Environnement et Changement climatique Canada (2018), les émissions du Nouveau-Brunswick s’élèvent à 13,2 Mt. Ainsi, nous avons dépassé notre cible de 2020 et sommes en voie d’atteindre notre cible de 2030.

La figure 3 présente la répartition des émissions de GES entre les différents secteurs d’activité de la province, qui montre que la production d’électricité, l’industrie et le transport sont ceux qui contribuent le plus à la production de telles émissions au Nouveau-Brunswick. À ce jour, les réductions des GES au Nouveau-Brunswick sont attribuables à d’importantes mesures liées à la fermeture d’usines alimentées au charbon et au mazout, à l’intégration de l’énergie éolienne, à la réorganisation du secteur forestier et à des investissements dans l’efficacité énergétique.

Figure 1. Réductions des GES depuis 2005

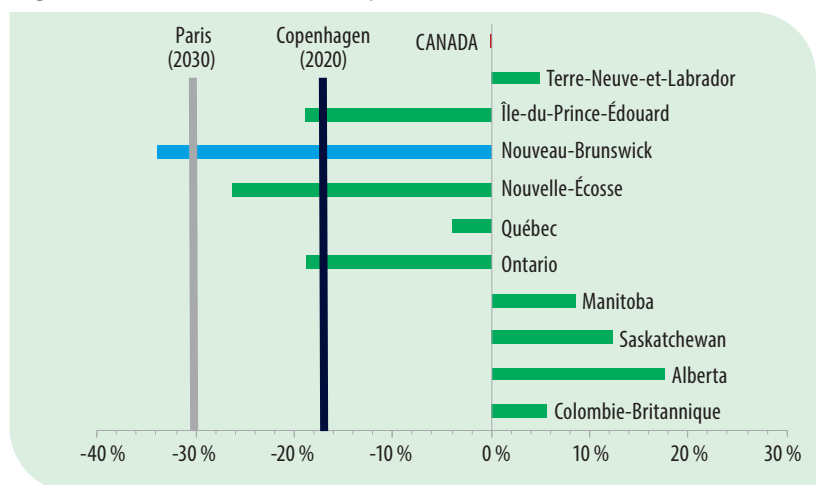


Figure 2. Émissions de GES et cibles de GES du Nouveau-Brunswick

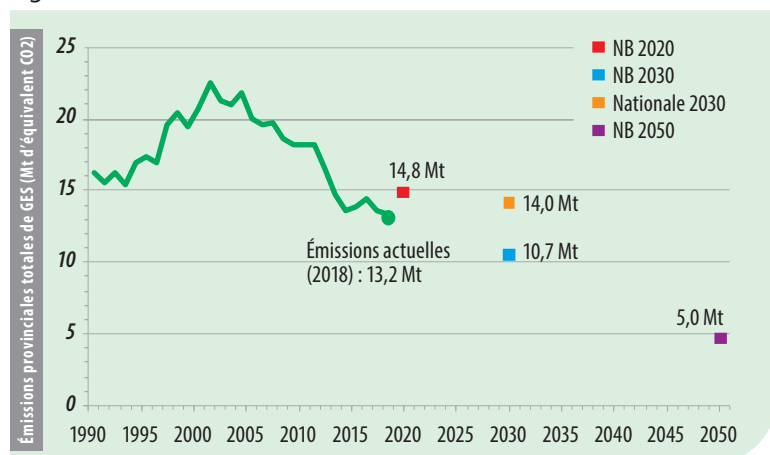
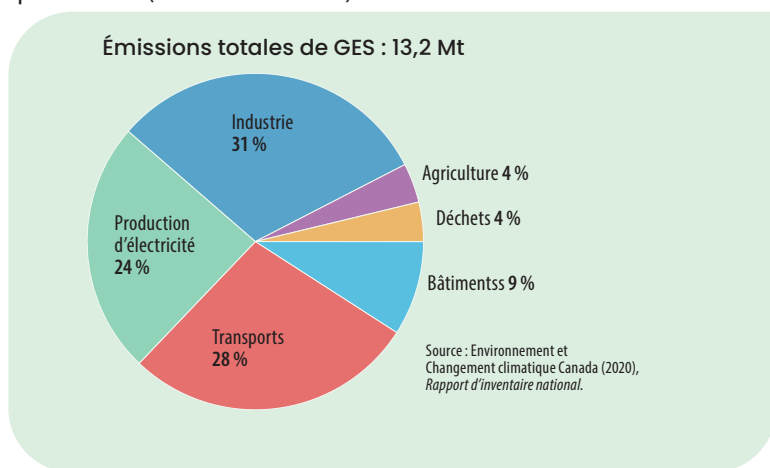


Figure 3. Émissions actuelles de GES au Nouveau-Brunswick, par secteur (données de 2018)



Des mesures concrètes sont menées par le gouvernement provincial, l'industrie, des entreprises, des Premières Nations, des collectivités, des organisations à but non lucratif et des familles pour réduire les émissions de GES tout en maintenant la compétitivité économique. Des progrès sont en cours, mais il reste un certain nombre de possibilités à saisir pour réduire les émissions de GES au Nouveau-Brunswick, dont bon nombre figurent dans le plan d'action.

Les prévisions actuelles relatives aux émissions de GES indiquent que, bien que la province soit en voie d'atteindre sa cible de 2030, la seule façon d'y arriver, ce sera de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action.

La présente section du plan d'action porte sur les mesures 31 à 65 et les catégories suivantes : *Cibles de réduction des émissions de GES; Mesure intersectorielle : la tarification du carbone; Programmes d'énergie propre et d'efficacité énergétique; Énergie renouvelable et à faibles émissions; Réduction des émissions liées au transport; Réglementation des émissions de l'industrie; Réduction des émissions du GES des déchets; Émissions moindres de l'agriculture; Puits et crédits de carbone; Planification pour le développement intelligent et à faibles émissions de carbone.*

## Les faits saillants des réductions des émissions de GES comprennent ce qui suit :

### Mesure intersectorielle : la tarification du carbone

- Le 1er avril 2020, le Nouveau-Brunswick a mis en place une taxe sur le carbone provinciale sur 22 combustibles. Les taxes provinciales sur l'essence et le diesel ont été réduites pour protéger les consommateurs, menant à des prix différentiels efficaces de 2 ¢ le litre sur l'essence et le diesel. Le gouvernement provincial élabore actuellement un système de tarification fondé sur le rendement afin de réglementer les émissions de GES des grands émetteurs industriels de la province, y compris les producteurs d'électricité. Des modifications à la *Loi sur les changements climatiques* ont été adoptées en mars 2020 pour y intégrer le système de tarification fondé sur le rendement de la province une fois l'approbation fédérale obtenue. (Mesure 32)

## Programmes d'énergie propre et d'efficacité énergétique

- Depuis avril 2017, grâce aux programmes d'efficacité énergétique d'Énergie NB, 167 gigawatts-heures d'énergie ont été économisés, pour une réduction des émissions de GES d'environ 100 000 tonnes par année. (Mesure 33)
- Depuis avril 2017, six nouveaux programmes d'efficacité énergétique ont été lancés dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel. Depuis, 13 500 propriétaires se sont inscrits aux programmes résidentiels, plus de 1 000 entreprises aux programmes commerciaux, et différentes entreprises industrielles se sont inscrites à 123 projets. (Mesure 33)
- La *Loi sur l'administration du code du bâtiment* a été déposée le 17 mars 2020, mais elle doit faire l'objet d'une proclamation. L'élaboration de règlements à l'appui de cette loi et l'adoption du *Code national de l'énergie pour les bâtiments* et du *Code national du bâtiment* sont prévues à temps pour la saison de construction 2021. (Mesure 38)



Source : Énergie NB

## Énergie renouvelable et à faibles émissions

- À l'heure actuelle, le gouvernement du Nouveau-Brunswick tente de conclure un accord d'équivalence avec le gouvernement fédéral pour la centrale de Belledune. Cet accord exige une réduction équivalente ou supérieure des émissions de GES dans le but d'éliminer graduellement le charbon d'ici 2030, tout en permettant à la centrale de Belledune de poursuivre ses activités sous un régime d'exploitation modifié. L'accord permettra d'éviter d'importants coûts en électricité aux contribuables tout en garantissant la réduction des émissions de GES. (Mesure 40)
- Énergie NB a respecté et dépasse actuellement son obligation de fournir de sources renouvelables 40 % des ventes d'électricité provinciales. (Mesure 42)

## Réduction des émissions liées au transport



Source : Énergie NB

- Le gouvernement provincial a réalisé d'importants progrès dans l'expansion de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques pour la province au complet, faisant du Nouveau-Brunswick la première province entièrement connectée du Canada en matière de véhicules électriques. Ces progrès ont pu se concrétiser grâce en grande partie à l'expansion du Réseau branché, programme intelligent de recharge pour véhicules électriques d'Énergie NB. À l'heure actuelle, la province compte 174 bornes de recharge de niveau 2, 38 bornes de recharge rapides à courant continu de niveau 3 et 48 superchargeurs Tesla. (Mesure 47)
- Le gouvernement provincial travaille à une initiative d'innovation en matière de transport en commun en collaboration avec la Commission de services régionaux de Kent (CSK) et examine des façons de mettre sur pied éventuellement des options de transport en commun dans la région de Kent. (Mesure 51)

## Réglementation des émissions de l'industrie

- En 2017, le Nouveau-Brunswick a apporté des modifications aux agréments d'exploitation pour les installations industrielles qui émettent au moins 10 000 tonnes de GES par année exigeant qu'elles déclarent leur quantité d'émissions de GES au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux au moyen de la plateforme Web de déclaration à Guichet unique du gouvernement fédéral. Par conséquent, les émissions de GES de sept installations industrielles sont recueillies et utilisées dans le cadre de l'inventaire des GES et des prévisions de la province, ce qui porte le nombre total d'installations industrielles qui déclarent leurs émissions à 17 en date de mars 2020. **(Mesure 52)**

## Réduction des émissions de GES des déchets

- Les six décharges du Nouveau-Brunswick continuent d'exploiter des systèmes de gestion des gaz d'enfouissement qui captent les émissions de méthane, ce qui diminue la quantité de GES s'échappant dans l'atmosphère. À l'heure actuelle, cinq décharges produisent de l'électricité à partir du captage du méthane. **(Mesure 56)**



**Gestion des déchets solides de la région de Fredericton**

## Émissions moindres de l'agriculture

- Le gouvernement provincial a terminé les négociations entreprises avec le gouvernement fédéral au sujet du financement partagé dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) (2018–2023). L'entente comprend des incitations financières afin d'aider les producteurs à évaluer les risques en matière d'environnement et de changements climatiques liés à leur exploitation, à acquérir des connaissances et des outils pour remédier à ces risques et à contribuer à l'amélioration des terres agricoles. Depuis janvier 2018, 82 projets centrés sur le drainage des terres, l'agriculture de précision, la planification de la gestion des éléments nutritifs, les vérifications de la consommation d'énergie, la modernisation et les systèmes d'énergie renouvelable ont été financés. **(Mesure 57)**

## Puits et crédits carbone

- Le gouvernement provincial a publié une version à jour de la carte de référence pour la modification des cours d'eau et des terres humides en janvier 2020 et a tenu des séances d'information pour des intervenants et le public partout dans la province. Les terres humides sont un puits de carbone naturel important. **(Mesure 59)**
- Une étude sur le potentiel de la compensation carbone est en cours pour le Nouveau-Brunswick. L'étude vise à évaluer les possibilités et les coûts liés à l'établissement de crédits de carbone de qualité pour assurer la conformité au Nouveau-Brunswick. **(Mesure 60)**

## Planification pour le développement intelligent et à faibles émissions de carbone

- La *Loi sur l'urbanisme* et la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick ont été modernisées et proclamées le 1er janvier 2018. Chaque nouvelle loi prévoit la capacité de répondre aux besoins des gouvernements locaux et à leurs priorités pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. **(Mesure 65)**





## ADAPTATION AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



La province ressent déjà les effets des changements climatiques. La température annuelle moyenne du Nouveau-Brunswick a déjà augmenté de 1,1 °C au cours des trente dernières années, et les modèles climatiques prévoient que, d'ici 2080, les températures dans la province augmenteront encore de 5 °C. Les projections indiquent que la province peut s'attendre à un risque accru de problèmes de santé liés à la chaleur, à de nouveaux parasites et espèces envahissantes, à des dommages causés par des inondations, aux effets de vents extrêmes et au givrage des arbres et des lignes électriques. La hausse des niveaux de la mer accroît également le risque d'inondation et d'érosion côtière. La province a déjà connu des événements météorologiques extrêmes qui ont causé des dommages

catastrophiques. Toutefois, depuis la publication du plan d'action en décembre 2016, de tels événements ont été nombreux, notamment une tempête de neige et de pluie verglaçante qui a touché l'ensemble de la province, provoquant de longues pannes de courant et détruisant une grande partie de l'infrastructure de distribution d'électricité dans la Péninsule acadienne. En 2018 et en 2019, la province a connu des inondations printanières consécutives le long de la rivière Saint-Jean, qui ont causé des inondations records et des dommages dont les coûts se sont avérés les plus élevés de toutes les inondations. De plus, à la fin de l'été 2019, la tempête post-tropicale Dorian a entraîné des vents forts et une pluie forte qui ont endommagé considérablement les biens, l'infrastructure et à la côte.

L'adaptation aux changements climatiques consiste à prendre des décisions éclairées et tournées vers l'avenir qui tiennent compte des conditions climatiques futures. Les changements climatiques sont autant un risque qu'une occasion à saisir pour les collectivités et les secteurs des ressources du Nouveau-Brunswick. Pour réduire ces risques et tirer avantage des possibilités, nous devons comprendre les problèmes et les défis liés à l'évolution du climat et proposer des approches réalistes pour nous préparer. L'adaptation contribuera à maintenir et à améliorer la compétitivité économique de la province et le bien-être et la résilience de nos citoyens, de nos collectivités et de nos ressources naturelles.

La présente section du plan porte sur les mesures 66 à 104 et les catégories suivantes : *Comprendre les effets des changements climatiques; Construction d'infrastructures pouvant résister aux changements climatiques; Appui de la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire; Adaptation des ressources naturelles et de l'agriculture; Réduction des dangers liés au climat; Réduction des répercussions des changements climatiques sur la santé publique.*

## Les points saillants de l'adaptation comprennent ce qui suit :

### Comprendre les effets des changements climatiques

- Le gouvernement provincial a obtenu les prévisions les plus récentes pour la province, notamment les prévisions liées aux températures, aux précipitations et à la hausse du niveau des océans. Ces données sont essentielles à l'orientation des efforts de planification de l'adaptation aux changements climatiques et à la réalisation d'évaluations dans divers secteurs. (Mesures 67 et 68)
- Des données de détection et de télémétrie par la lumière (LiDAR) (données numériques d'élévation) accessibles au public ont été obtenues pour toute la province. Ces données soutiennent les efforts de planification de l'adaptation dans l'ensemble des secteurs en éclairant les décisions sur des éléments comme la planification de l'utilisation des terres et la détermination des zones les plus à risque de subir les effets des changements climatiques. (Mesure 69)

### Construction d'infrastructures pouvant résister aux changements climatiques

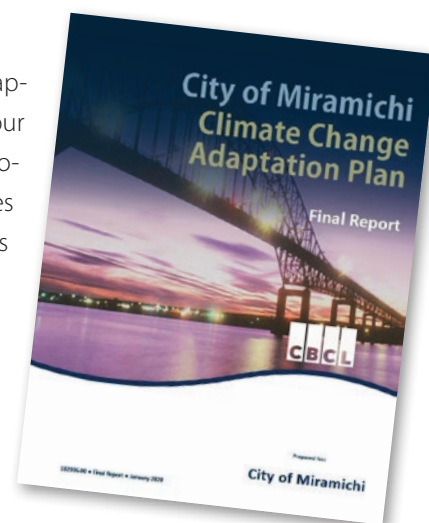
- Le gouvernement provincial a travaillé avec la Nouvelle-Écosse à augmenter la sensibilisation aux risques que posent les changements climatiques pour l'isthme de Chignecto. L'isthme est le seul pont terrestre qui relie les deux provinces et il permet de générer 50 millions de dollars par jour, ou 20 milliards de dollars par année, en activités commerciales. Le gouvernement de la province explore les possibilités quant à la meilleure façon de protéger le corridor de transport des effets des changements climatiques, en particulier de la hausse du niveau des océans et des ondes de tempête. (Mesure 72)

### Appui de la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire

- Des travaux sont en cours afin de soutenir les efforts régionaux de planification de l'adaptation à l'échelle de la province. Ces travaux ont été financés par le Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick. À ce jour, les commissions de services régionaux (CSR) ayant achevé leur plan régional d'adaptation aux changements climatiques incluent les CSR NordOuest, CSR Chaleur et CSR SudOuest. Les travaux sont toujours en cours dans les autres régions. (Mesures 77 et 78)
- Toutes les villes et les municipalités côtières les plus à risque du Nouveau-Brunswick ont terminé leur évaluation des vulnérabilités et leur plan d'adaptation. (Mesures 81 et 82)

### Adaptation des ressources naturelles et de l'agriculture

- Le gouvernement provincial a amorcé deux projets de recherche en collaboration avec 1) le Service canadien des forêts (SCF) afin de déterminer les répercussions des scénarios climatiques prévus sur la régénération des peuplements d'arbres et de les intégrer aux outils de planification de l'aménagement forestier utilisés par le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et avec 2) l'Université du Nouveau-Brunswick, le SCF et l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques afin d'évaluer les coûts et les avantages liés à l'adaptation aux changements induits par le climat dans les régimes de sécheresse et les régimes des vents des forêts du Nouveau-Brunswick. Ces projets soutiennent également les mesures 84 et 90. (Mesure 83)



- Depuis 2018, dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA), 85 projets liés à l'adaptation aux changements climatiques ont reçu 46 % du budget alloué aux pratiques de gestion bénéfiques du programme du PCA sur cinq ans. Ces projets portaient notamment sur l'approvisionnement en eau, la gestion de l'irrigation, le drainage des sols, la conservation des sols et la protection des zones riveraines. (Mesures 86 et 87)

### Réduction des dangers liés au climat

- Le gouvernement provincial a entrepris d'améliorer et de mettre à jour les cartes existantes des zones inondables. Cela comprend l'établissement de la cartographie des zones côtières inondables pour l'ensemble de la ligne de côte du Nouveau-Brunswick ainsi que de la cartographie des zones inondables de l'arrière-pays situées près des cours d'eau. (Mesure 96)

### Réduction des répercussions des changements climatiques sur la santé publique

- Le gouvernement provincial a élaboré une stratégie de communication en santé publique pour informer son personnel, le public et les autres intervenants des répercussions des changements climatiques sur la santé humaine. La stratégie a été finalisée en 2019 et a été présentée aux professionnels de la santé publique de l'ensemble de la province. (Mesure 99)





## POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES

Faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone offre des possibilités aux Néo-Brunswickois et notre province doit être en position de tirer avantage de ces possibilités. Les systèmes d'énergie propre, l'efficacité énergétique et les technologies propres joueront un rôle de plus en plus important dans la stimulation de la croissance économique régionale. Les investissements dans les innovations technologiques à faibles émissions de carbone et le développement d'une énergie propre ouvrent clairement la voie à la réduction des émissions de GES tout en favorisant une croissance économique durable. Par exemple, une étude récente prévoit que des investissements importants dans les programmes d'efficacité énergétique pourraient permettre de créer plus de 25 000 emplois à temps plein et d'augmenter le PIB provincial de 4,9 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie<sup>1</sup>. Ces investissements devraient non seulement favoriser la croissance du PIB, mais aussi contribuer à la réduction des émissions de GES<sup>2</sup>.

Le Nouveau-Brunswick passe à l'action afin de mettre en œuvre des mesures permettant de réduire les émissions, ce qui amènera les chercheurs, les entreprises et les consommateurs à chercher et à adopter des solutions technologiques propres. Les initiatives menées par les ministères du gouvernement provincial pourraient aussi aider les entreprises de technologies propres à accéder au marché. La présente section porte sur les mesures 104 à 109.

---

1 Economic Impacts of Improved Energy Efficiency in Canada, Dunskey Energy Consulting, 2018

2 Office national de l'énergie, 2018

## Les points saillants des possibilités économiques comprennent ce qui suit :

- Dans le but de soutenir une stratégie d'accélération des technologies propres, un exercice initial de détermination de la portée a été entrepris en 2018. Le gouvernement provincial, BioNB et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont mené un examen approfondi afin de cerner les forces et les possibilités de l'industrie des technologies propres du Nouveau-Brunswick. L'objectif consistait à déterminer les projets permettant de tirer profit du financement fédéral existant. Voici les possibilités prioritaires qui ont été cernées : l'énergie d'origine biologique, les énergies de remplacement propres, les technologies hydrauliques et les produits biologiques générés à l'aide de déchets. Des forces sectorielles existantes dans les secteurs des déchets, de la construction, de l'agriculture et de la foresterie ont aussi été relevées. (Mesure 105)
- Le gouvernement provincial continue de mettre en place les conditions nécessaires à la croissance et à la création d'emploi dans les domaines des technologies, des produits et des services propres relatifs aux changements climatiques dans l'ensemble des secteurs. (Mesure 106).
- Par exemple :
  - La politique de la biomasse forestière de la province établit un cadre grâce auquel les entreprises sont autorisées à récolter, de manière durable, de la biomasse forestière. Plus de 20 installations néo-brunswickoises consomment des produits forestiers résiduels (soit de la biomasse forestière ou des tombées de sciage) aux fins de production d'énergie ou de production de combustibles.
  - En 2018, le gouvernement provincial a investi 10 millions de dollars dans la recherche et le développement de petits réacteurs modulaires avancés. En partenariat avec des fournisseurs (ARC Nuclear Canada et Moltex), Énergie NB et l'Université du Nouveau-Brunswick, des progrès ont été réalisés dans l'avancement des plans tout au long de la phase de conception et du processus réglementaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.
  - Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, le programme de facilitation de la recherche et de l'innovation en agriculture de la province a financé 15 projets liés aux changements climatiques et aux technologies propres entre avril 2018 et mars 2020.





## RESPONSABILISATION ET PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Le Secrétariat des changements climatiques, de concert avec les autres ministères provinciaux chargés de piloter et de mettre en œuvre les nombreuses mesures énumérées dans le plan d'action, s'engage à garantir la transparence par la production régulière de rapports complets. La présente section porte sur les mesures 110 à 116.

### Les points saillants de la responsabilisation et de la présentation de rapports comprennent ce qui suit :

- Le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement de l'Assemblée législative a été établi en décembre 2019. (Mesure 111)
- Le gouvernement provincial a mis en place une stratégie de gestion de l'énergie et un système de déclaration afin de veiller à ce que tous les ministères soient tenus responsables de la consommation d'énergie et des émissions de GES correspondantes. En date de mars 2020, 293 écoles et 10 établissements de soins de santé avaient été entrés dans le système. Une consommation plus faible d'énergie réduira les émissions de GES et permettra de réduire les coûts pour les habitants du Nouveau-Brunswick. Cela est lié à la mesure 17. (Mesure 113)
- Au total, des évaluations des vulnérabilités aux changements climatiques ont été menées dans 52 collectivités jusqu'à maintenant à l'échelle du Nouveau-Brunswick et des plans d'adaptation aux changements climatiques ont été élaborés dans 41 collectivités. (Mesure 115)

## FINANCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le financement continu des travaux liés aux changements climatiques constituait l'une des recommandations principales du Comité spécial sur les changements climatiques. Un financement sera nécessaire pour investir dans les initiatives d'adaptation et d'atténuation figurant dans le plan d'action. La présente section porte sur les mesures 117 et 118.

### Les points saillants du financement de la lutte contre les changements climatiques comprennent ce qui suit :

- Le Fonds pour les changements climatiques a été institué en 2018 en vertu de la *Loi sur les changements climatiques*. (Mesure 117)

## DANS LES ANNÉES À VENIR

Le Nouveau-Brunswick est un chef de file dans l'adoption de mesures visant à contrer les changements climatiques. Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick produit déjà des résultats et le Nouveau-Brunswick s'engage à déployer tous les efforts possibles pour lutter contre les changements climatiques.

La lutte contre les changements climatiques est une responsabilité partagée qui exige un leadership et la prise de mesures à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement. Le Plan d'action sur les changements climatiques trace une voie solide vers la lutte contre les changements climatiques. La réussite de la mise en œuvre du plan d'action provincial repose sur la collaboration et la coordination de l'action des nombreux ministères provinciaux, des intervenants externes et des Premières Nations.

Grâce à son engagement à mettre en œuvre le Plan d'action sur les changements climatiques, le gouvernement provincial veillera à ce que les mesures nécessaires soient prises pour bâtir la résilience de nos collectivités et la résistance de nos infrastructures, et pour soutenir la croissance économique et réduire les émissions de GES. Nous continuerons de travailler avec les Premières Nations pour communiquer des renseignements et établir la voie à suivre pour aborder les mesures prioritaires en matière de changements climatiques.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à suivre la mise en œuvre des mesures et à mesurer leurs progrès et il continuera à produire des rapports à ce sujet.

